



L'Accompagnement au Piano

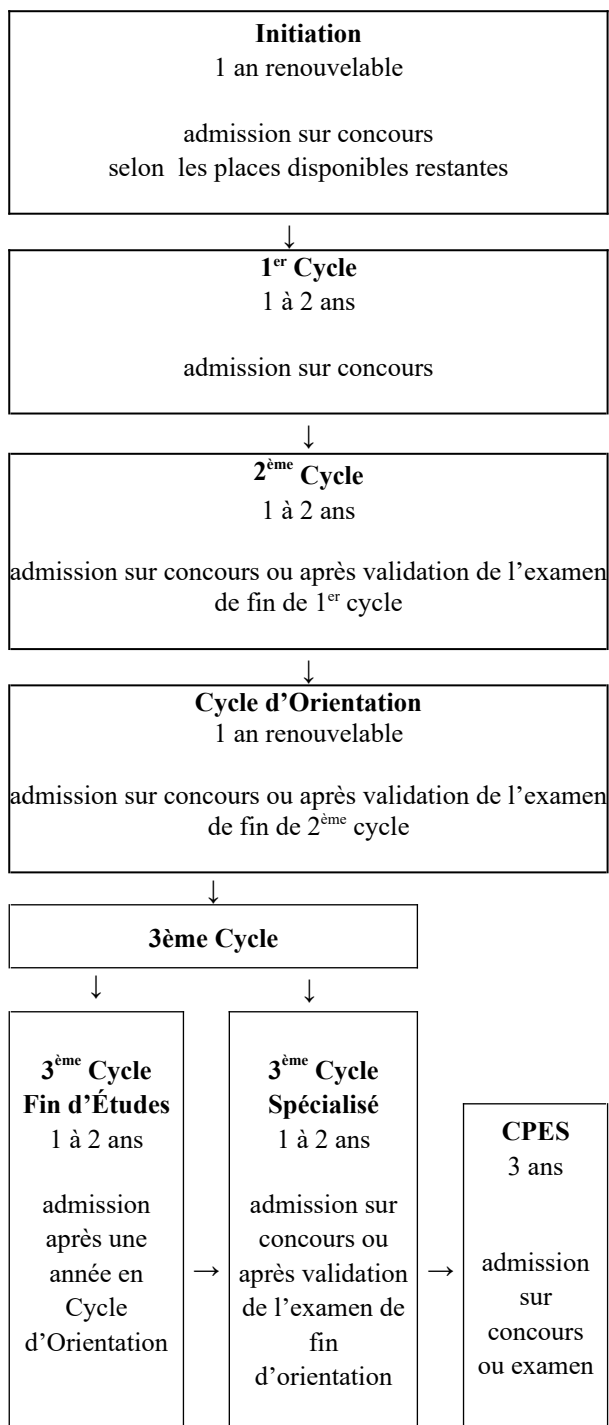
REGLEMENT PORTANT ORGANISATION DES ETUDES

Conservatoire de Toulouse

L'accompagnement au piano :

• **Accompagnement instrumental et vocal**

A) CURSUS :



Durée des cours :

Initiation	45 minutes
1 ^{er} cycle	1h
2ème cycle	1h
Cycle d'orientation	1h
3ème cycle fin d'études	1h
3ème cycle spécialisé	1h
CPES 1	1h
CPES 2	1h30
CPES 3	1h30

A l'exception des candidats aux concours d'entrée en CPES et en Cycle Spécialisé, tous les autres candidats aux concours d'entrée en classe d'accompagnement suivent une période de stage préparatoire à l'issue de laquelle ont lieu les épreuves d'admission.

B) MODALITÉS D'ADMISSION :

1) **Initiation**

L'initiation à l'accompagnement est automatique et obligatoire en 3^{ème} année de CPES de piano si le certificat n'a pas été obtenu.

Pour tous les autres élèves, l'initiation à l'accompagnement est accessible selon le choix du jury et dans la limite des places disponibles restantes, uniquement pour les candidats non-admis en 1^{er} cycle lors du concours d'entrée.

Cette année d'initiation permet de valider un certificat d'initiation à l'accompagnement ; elle peut être renouvelée une seule fois.

2) **Cycles 1 et 2**

* Épreuves d'admission en 1^{er} Cycle

a) Exécution pianistique d'un programme libre (durée : 5 à 10 minutes)

Les élèves du Conservatoire de Toulouse en cycle spécialisé ou en CPES de piano, ou titulaires d'un DEM de piano du Conservatoire de Toulouse, sont dispensés de cette épreuve.

b) Épreuves avec mise en loge

- Déchiffrage d'une pièce pour piano seul
- Déchiffrage d'une pièce en situation d'accompagnement

Pour les élèves du Conservatoire: l'entrée en cycle 1 d'accompagnement valide automatiquement l'UV d'initiation pour les élèves qui passent le DEM de piano.

* Épreuves d'admission en 2^{ème} Cycle :

a) Exécution pianistique d'un programme libre (durée : 5 à 10 minutes)

Les élèves du Conservatoire de Toulouse en cycle spécialisé ou en CPES de piano, ou titulaires d'un DEM de piano du Conservatoire de Toulouse, sont dispensés de cette épreuve.

b) Épreuves avec mise en loge

- Déchiffrage d'une pièce en situation d'accompagnement
- Transposition au ton supérieur ou inférieur
- Réduction de quatuor à cordes

3) Épreuves d'admission en Cycle d'Orientation

a) Exécution pianistique d'un programme libre (durée : 10 minutes maximum)

Les élèves du Conservatoire de Toulouse en cycle spécialisé ou en CPES de piano, ou titulaires d'un DEM de piano du Conservatoire de Toulouse, sont dispensés de cette épreuve.

b) Épreuves avec mise en loge

- Déchiffrage en accompagnement d'un instrumentiste ou d'un chanteur

- Transposition d'un lied ou d'une mélodie au ton supérieur ou inférieur, ou à la tierce majeure supérieure ou inférieure, ou à la tierce mineure supérieure ou inférieure

- Réduction de chœur

- Réduction d'orchestre de style classique

4) Cycle 3

Entrée en 3^{ème} Cycle spécialisé pour les candidats extérieurs au Conservatoire.

L'examen d'admission comporte plusieurs épreuves :

a) Épreuves de formation musicale

b) Épreuves techniques

* Exécution pianistique d'un programme libre (durée : 10 minutes maximum)

Les élèves du Conservatoire de Toulouse en cycle spécialisé ou en CPES de piano, ou titulaires d'un DEM de piano du Conservatoire de Toulouse, sont dispensés de cette épreuve.

* Épreuves avec mise en loge :

- Déchiffrage en accompagnement d'un instrumentiste ou d'un chanteur

- Transposition d'un lied ou d'une mélodie au ton supérieur ou inférieur, ou à la tierce majeure supérieure ou inférieure, ou à la tierce mineure supérieure ou inférieure

- Réduction de chœur

- Réduction d'orchestre de style classique

c) Entretien du candidat avec le jury d'une durée de 10 minutes environ portant sur son parcours antérieur, sa motivation et son projet.

Ces épreuves peuvent être mutualisées avec les épreuves de l'examen de fin de Cycle d'Orientation.

Le jury, présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant, comprend une personnalité extérieure au conservatoire et un représentant du corps enseignant.

Entrée en CPES

(Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur)

Cet examen comporte des épreuves de formation musicale et des épreuves d'admission.

a) Épreuves de formation musicale

Les élèves du CRR de Toulouse ayant validé l'examen de fin de 2^{ème} cycle de formation musicale sont dispensés de ces épreuves.

b) Épreuves d'admission :

* Exécution pianistique d'un programme libre (durée : 10 minutes maximum)

Les élèves du Conservatoire de Toulouse en cycle spécialisé ou en CPES de piano, ou titulaires d'un DEM de piano du Conservatoire de Toulouse, sont dispensés de cette épreuve.

* Épreuves avec mise en loge :

- Déchiffrage en accompagnement d'un instrumentiste ou d'un chanteur

- Transposition d'un lied ou d'une mélodie au ton supérieur ou inférieur, ou à la tierce majeure supérieure ou inférieure, ou à la tierce mineure supérieure ou inférieure, ou au 1/2 ton supérieur ou inférieur

- Réduction d'orchestre

- Réduction de chœur

* Entretien du candidat avec le jury d'une durée de 10 minutes portant sur son parcours antérieur, sa motivation, son projet et sa disponibilité à suivre des classes préparatoires.

Ces épreuves peuvent être mutualisées avec les épreuves de l'examen de fin de 3^{ème} Cycle Spécialisé.

Le jury, présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant, comprend deux personnalités extérieures au conservatoire dont une au moins est spécialiste de la discipline, deux représentants du corps enseignant.

C) EXAMENS :

Le passage d'un cycle à l'autre s'effectue sur examen.

L'examen est obligatoire dès la première année d'études de chaque cycle.

Pour rappel, le certificat d'initiation ne permet pas d'intégrer le 1^{er} cycle, accessible uniquement via le concours d'entrée en début d'année scolaire.

Contenu des épreuves :

• Initiation :

- Une pièce en situation d'accompagnement vocal ou instrumental préparée au choix du candidat ;

- Un déchiffrage en accompagnement d'un instrumentiste ou d'un chanteur, avec mise en loge.

· Cycle 1 :

* Une pièce en situation d'accompagnement vocal ou instrumental préparée, au choix du candidat avec un.e partenaire de son choix ;

* Épreuves avec mise en loge :

- Déchiffrage avec instrumentiste
- Transposition avec chanteur au ton supérieur ou inférieur
- Réduction de chœur
- Réduction de quatuor à cordes

· Cycle 2 :

* Une pièce en situation d'accompagnement vocal ou instrumental préparée, au choix du candidat avec un.e partenaire de son choix ;

* Épreuves avec mise en loge :

- Un déchiffrage avec instrumentiste ;
- Une transposition avec chanteur à la tierce mineure ou majeure supérieure ou inférieure ;
- Une réduction de chœur ;
- Une réduction d'orchestre.

· Cycle d'Orientation :

* Épreuves avec mise en loge :

- Déchiffrage en accompagnement d'un instrumentiste ou d'un chanteur
- Transposition d'un lied ou d'une mélodie au ton supérieur ou inférieur, ou à la tierce majeure supérieure ou inférieure, ou à la tierce mineure supérieure ou inférieure
- Réduction de chœur
- Réduction d'orchestre de style classique

· Cycle 3 fin d'études :

- * Un programme libre en situation d'accompagnement vocal et/ou instrumental ;
- * Une ou plusieurs pièces préparées, libres, faisant appel aux techniques de réduction ou de transposition ;
- * Épreuve avec mise en loge : déchiffrage avec instrumentiste (durée : ca.5')

L'ensemble des épreuves doit durer 20 à 25'

· Cycle spécialisé :

* Une pièce en situation d'accompagnement vocal ou instrumental préparée, au choix du candidat avec un.e partenaire de son choix ;

* Épreuves avec mise en loge :

- Un déchiffrage avec instrumentiste ou chanteur ;
- Une transposition avec chanteur au ½ ton supérieur ou inférieur, ou au ton supérieur ou inférieur, ou à la tierce majeure supérieure ou inférieure, ou à la tierce mineure supérieure ou inférieure ;
- Une réduction de chœur ;
- Une réduction d'orchestre.

D) DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES

* **Formation musicale :**

jusqu'à obtention du Certificat de Fin d'Études.

* **Harmonisation au clavier / Écriture**

Cette UE obligatoire pour le DEM est validée avec l'obtention de l'un des certificats suivants :

- Certificat d'initiation à l'harmonisation au clavier
- Certificat d'initiation à la basse continue
- Certificat d'admission en 2C2 d'écriture

* **Certificat d'études complémentaires pour le DEM d'accompagnement :** Analyse ou Histoire des arts jusqu'à obtention du certificat d'initiation

E) RÉCOMPENSES :

* Initiation :

Mention Très Bien, Bien, Assez Bien : obtention du certificat d'initiation

Sans Récompense : ne donne pas lieu à délivrance du certificat

* **1^{er} Cycle :**

Mention Très Bien, Mention Bien : admission en 2^{ème} cycle
Mention Assez Bien, Sans Récompense : ne donnent pas accès au 2^{ème} Cycle.

* **2^{ème} Cycle :**

Mention Très Bien, Mention Bien : admission en Cycle d'Orientation

Mention Assez Bien, Sans Récompense : ne donnent pas accès au Cycle d'Orientation

* **Cycle d'Orientation :**

Mention Très Bien, Mention Bien : admission en 3^{ème} Cycle Spécialisé

Mention Assez Bien, Sans Récompense : admission en 3^{ème} Cycle Fin d'Études

* **3^{ème} cycle fin d'études :**

Mention Très Bien, Mention Bien : certificat d'accompagnement

Mention Assez Bien, Sans Récompense : ne donnent pas lieu à délivrance du certificat

*** 3^{ème} cycle spécialisé :**

Mention Très Bien, Mention Bien : diplôme d'accompagnement

Mention Assez Bien, Sans Récompense : ne donnent pas lieu à délivrance du diplôme.

Le Certificat d'Études Musicales d'accompagnement est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités d'enseignement suivantes :

1) Certificat d'Accompagnement au piano
(mention TB ou B)

2) Certificat de fin d'études de Formation Musicale
(mention TB, B ou AB)

3) Certificat d'initiation en Écriture
(mention TB, B ou AB)

Le **Diplôme d'Études Musicales d'accompagnement** est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités d'enseignement suivantes :

1) Diplôme d'Accompagnement au piano
(mention TB ou B)

2) Certificat de fin d'études de Formation Musicale
(mention TB ou B)

3) Certificat d'initiation en écriture
(mention TB, B, AB)

4) Certificat au choix entre :

- Certificat d'initiation à l'harmonisation au clavier
(mention TB, B)

- Certificat d'initiation à la basse continue
(mention TB, B)

- Certificat d'admission en 2C2 d'écriture

5) Certificat d'études complémentaires
(mention TB, B, AB) au choix :

- Initiation à l'analyse

- Initiation à l'histoire des arts